

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 13 décembre 2021 à la salle de la Crosette

Il est 20h15 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres pour ce dernier conseil de l'année 2021.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	31
Membres excusés	8
Membre non excusé	1

Se sont excusés pour cette séance : BERARD Quentin, BONVIN Carol, CONUS Raphaël, EIGENHEER Karin, ESPANA Capucine, JAQUIER Catherine, MEIER Nehla et SCHOLZ Gabriele.

Non excusé : MARKWALDER Luc.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel qu'il se présente :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) Préavis 8/2021 - Projet de budget 2022
- 7) Préavis 9/2021 – Fixation du plafond en matière d'emprunt et de risques pour cautionnement – législature 2021-2026
- 8) Préavis 10/2021 – Création d'un réseau de chauffage à distance (CAD) sur le territoire communal
- 9) Propositions individuelles
- 10) Divers

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 11 octobre 2021

Il n'y a pas de remarques. Le PV de la séance du 11 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

3. Correspondance

19.10.2021	Instructions de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes relatives aux votations fédérales du 28 novembre 2021
02.11.2021	Réception de la proposition du budget 2022
02.11.2021	Instructions de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes concernant les mesures sanitaires à appliquer lors des réunions de Conseil Communal.

08.11.2021	Réception des préavis 9 et 10/2021 et nomination de la commission ad hoc.
19.11.2021	Instructions de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, pour les votations fédérales du 13 février 2022
01.12.2021	Réception des rapports de la commission Gestion-Finances et de la commission technique concernant les préavis traités ce soir.
03.12.2021	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce jour.

4. Communications du bureau

M. TAVERNIER annonce que compte tenu des mesures sanitaires en vigueur actuellement et en accord avec M. MONNIN Syndic, le traditionnel apéritif de fin d'année est annulé.

Il communique les dates des conseils du 1^{er} semestre 2022 : 28 mars, 2 mai et 13 juin 2022.

5. Communications municipales et échancier

En cette fin d'année, M. MONNIN tient à exprimer ses remerciements à :

- tous les membres pour leur engagement au sein du conseil Communal,
- ses collègues de la Municipalité pour leur collégialité ainsi que leur engagement durant cette année compliquée où malgré les circonstances plusieurs projets ont été élaborés
- tous les collaborateurs de la Commune pour le travail accompli. Il relève avec grand plaisir la motivation qui anime chacun et l'entraide qui prévaut.
- la secrétaire du Conseil qui s'est mise à disposition de l'administration communale durant plusieurs mois pour pallier l'absence de la secrétaire municipale. La période fut difficile car la secrétaire est un rouage important de l'organisation communale. L'apport de la secrétaire du Conseil a beaucoup aidé la Commune. Il souligne encore l'effort consenti par Mme Janev, préposée au Contrôle des Habitants qui a remplacé la secrétaire municipale avec beaucoup de motivation et d'engagement

Il offre un magnifique bouquet de fleurs à la secrétaire du Conseil en relevant que Mme Gevisier a maintenant repris son activité professionnelle.

Cette année 2021 a encore et toujours été marquée par le Covid et la Municipalité a été confrontée à des situations compliquées, prenant des décisions parfois difficiles, par exemple l'annulation au dernier moment de la location de toutes les salles.

M. MONNIN termine en souhaitant, au nom de la Municipalité, de belles fêtes de fin d'année à toute l'assemblée et ajoute que c'est en étant solidaires que nous parviendrons à surmonter la crise.

6. Préavis 8//2021 - Projet de budget 2022

M. TAVERNIER prie Mme MENU de donner lecture du rapport de la commission Gestion-Finances avec les conclusions.

Avant de passer en revue le document, M. MONNIN est invité à exprimer quelques commentaires.

Il relève que le rapport de la commission a très justement fait ressortir l'augmentation des recettes qui est principalement due à l'accroissement de la population, mais parallèlement la Commune a dû subir des dépenses imposées par le Canton, telles que des factures relevant de la cohésion sociale. A ce sujet, plusieurs communes se battent contre ces factures qui les mettent parfois en grande difficulté. Le Canton envisagerait toutefois de consentir un abattement et d'ici 2026, plusieurs millions seront diminués. Actuellement dans le canton de Vaud, la dépense globale est de 1,8 milliard par an, dont la moitié est à la charge des communes ; certaines d'entre elles sont fortement préévaluées par ce système de péréquation.

En 2020 et 2021 il y a eu plusieurs recettes extraordinaires, telles que celles générées par le Plan de Quartier des Ochettes ainsi que le DP 7 vendu aux MBC. A ce propos, le permis de construire a été délivré pour l'édification du dépôt et les travaux vont débiter au printemps 2022.

M. TAVERNIER passe ensuite en revue toutes les pages du projet de budget 2022 et ouvre la discussion.

Page 5 – 112 – Economat et chancellerie – 311.01

M. SCHERZ s'étonne de retrouver le même libellé – achat de mobilier, machines - dans d'autres postes.

M. MONNIN concède que ce même libellé peut se retrouver dans d'autres dicastères.

Page 12 – 440 - Parcs

M. SCHERZ s'interroge sur la signification du terme « poubelle requin »

Réponse de M. GALLAY : ces poubelles ont une forme de gros cylindre muni d'une dent centrale qui empêche d'insérer de gros objets à l'intérieur.

M. GOETTE demande dans quelle mesure le COVID a eu un impact financier sur l'économie de notre Commune, quels secteurs ont été touchés et si une estimation est possible à ce sujet.

M. MONNIN argumente que le calcul n'est pas aisé à réaliser. Toutefois, pour tenter de répondre, il cite en exemple la page 6 du projet de budget et notamment le poste 210 « impôts taxe et patente » où l'on peut se rendre compte que les impôts n'ont pas été impactés par cette crise. L'impôt le plus important est celui généré par le revenu et la fortune qui a été budgété assez prudemment en raison de l'effet Covid. L'impôt sur les sociétés a été légèrement adapté à la hausse pour 2022 en raison principalement de l'installation de la société Sottas Constructions Métalliques qui a remplacé l'entreprise Félix. Certaines entreprises, comme les restaurateurs, ont souffert, mais il n'y a actuellement pas d'éléments concrets permettant de chiffrer un impact financier dû au Covid.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et passe au vote.

Le budget 2022 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité, sous les applaudissements de l'assemblée.

7. Préavis 9/2021 - Fixation du plafond en matière d'emprunt et de risques pour cautionnement - législature 2021-2026

M. TAVERNIER prie Mme MENU de donner lecture du rapport de la commission Gestion-Finances avec les conclusions.

M. MONNIN ajoute que plusieurs investissements importants représentant environ 4,550Mio sont prévus pour ces prochaines années. Les caisses communales sont garnies de 4Mio ce qui permet d'envisager des investissements utiles.

La discussion est ouverte mais aucune remarque n'étant formulée, M. TAVERNIER passe au vote.

Le préavis 9/2021 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 10/2021 – Création d'un réseau de chauffage à distance (CAD) sur le territoire communal

M. TAVERNIER prie Mme MENU pour la commission Gestion-Finances et M. JORDAN pour la commission ad hoc de donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

Mme SEBASTIANI remercie la Municipalité pour l'élaboration de ce projet, mais se questionne sur plusieurs points.

- 50 ans lui paraissent un terme très long pour une source d'énergie telle que des pellets ainsi que pour la conclusion d'un contrat. Cette longévité empêcherait d'avoir d'autres options d'énergie dans les années futures.
- Il est fait mention d'un montant de CHF 16'450. — à diviser par deux, pour quelle raison ?
- Est-il envisagé de poser des panneaux solaires ou de rénover l'école ?

M. GALLAY donne quelques explications concernant les coûts. La dépense la plus élevée est celle relative à la creuse ainsi qu'aux canalisations. S'il devait y avoir une nouvelle source d'énergie, seule la chaudière serait à remplacer.

M. MONNIN revient sur le tableau récapitulatif des frais qu'il a élaboré (annexé au rapport de la commission Gestion Finances). Actuellement, en tenant compte de la fourniture des pellets, entretiens divers, consommation électrique et d'un amortissement sur 20 ans, le coût annuel est CHF 54'202.--. En comparant avec le coût de la Romande Energie le forfait annuel d'exploitation et de maintenance, ainsi qu'une estimation de consommation au prix de 0.086kWh, le total s'élève à CHF 34'620.--.

En comparaison, le nouveau système représente une économie d'environ CHF 20'000.- par année.

Il estime tout à fait envisageable, dans le futur, de poser des panneaux solaires à l'école, ce qui favorise une diminution de la consommation. L'un n'empêche pas l'autre.

M. FANKHAUSER se demande, au niveau de la durabilité, si les forêts vaudoises auront suffisamment de bois pour la production de pellets.

La Romande Energie, questionnée par M. MONNIN à ce sujet, a assuré que la production de pellets ne représentait pas un problème. L'exploitation des forêts étant meilleure que par le passé, la production en est accrue.

M. CHRISTEN souhaite savoir dans quelle mesure le projet peut être étendu, par la suite, pour desservir d'autres quartiers du village.

M. MONNIN concède que des conduites pourraient être tirées sur des kilomètres pour aller, par exemple, jusqu'au quartier des Moulins, mais économiquement cette solution n'est pas viable. La Romande Energie est en discussion avec la commune de

Préverenges pour développer un système semblable qui pourrait être étendu jusqu'au Moulins. Des propositions seront faites ultérieurement dans ce sens.

Cette opportunité de chauffage à distance a aussi été pensée pour le quartier du Vieux Bourg dont plusieurs maisons sont dotées de chauffage électrique appelé à disparaître dans le futur. Les habitations du Vieux Bourg auront la possibilité de se connecter à ce chauffage de même que la zone industrielle des Delessules. Le plus gros avantage est toutefois pour le nouveau quartier des Ochettes où les 150 appartements pourront être alimentés par une chaudière à pellets.

M.CHRISTEN se renseigne si une deuxième installation pourrait, dans le cadre du développement futur de la zone, être localisée dans le quartier de la Pale.

M.MONNIN admet que c'est une possibilité qui peut être étudiée lors de l'élaboration du nouveau plan d'aménagement.

M.SCHERZ s'inquiète pour le trafic qui sera généré par les camions, représentant un danger pour les élèves.

Cette question a également été soulevée lors de l'étude indique M. MONNIN. Il est prévu – si le projet est accepté - de demander au fournisseur de pellets d'effectuer ses livraisons uniquement le mercredi après-midi, jour où les enfants ne vont pas à l'école.

M. SCHERZ demande encore s'il n'est pas possible d'éviter les énergies fossiles car il est fait mention d'un appoint en énergies de ce type.

M. MONNIN réplique que cette chaudière d'appoint ne sera utilisée qu'en cas de panne et de nécessité.

M.CHRISTEN rebondit sur la question de M. SCHERZ en suggérant que l'appoint pourrait se faire par un système de pompe à chaleur.

M. MONNIN répond par la négative arguant que le rendement n'est pas suffisant

Aucune autre question ou remarque n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et passe au vote.

Le préavis 10/2021 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

9. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil.

10. Divers

M. CHRISTEN désire obtenir des éclaircissements sur la découverte archéologique.

M.MONNIN rappelle que les tombes découvertes datent d'environ 1000 ans avant Jésus-Christ et que c'est suite à des sondages que le Canton a exigé d'entreprendre des fouilles qui ont été financées par le propriétaire du terrain qui bénéficie néanmoins d'une subvention cantonale (env. 40%). Ces fouilles archéologiques d'un montant d'environ 4Mio seront terminées au printemps 2022. Les découvertes seront conservées par les services archéologiques et dans les musées du Canton.

M. TAVERNIER remercie la Municipalité pour l'organisation de la visite des fouilles qui s'est avérée extrêmement intéressante sous la conduite d'archéologues passionnés.

Mme ROSE s'interroge si des discussions avec les CFF permettraient d'avoir une meilleure fréquence de trains à Denges.

M. MONNIN spécifie qu'une délégation des CFF a été reçue ce jour concernant une 3^{ème} voie de Lonay à Morges qui permettrait de faire circuler plus de trains. Concernant la gare de Denges, il n'est pas prévu, pour l'instant, d'augmenter la cadence des trains à plus d'un par heure. Le Canton met également la pression aux CFF pour prendre des décisions dans ce sens.

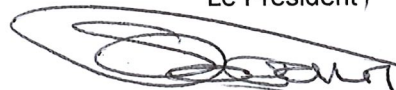
M. SCHERZ félicite la Municipalité pour les décorations de Noël ornant le village.

M. MONNIN transmettra ces remerciements au responsable de la voirie Monsieur Julien Rochat

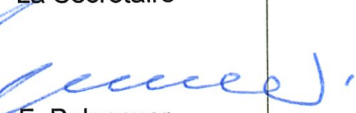
M. TAVERNIER remercie à son tour chaleureusement la Municipalité, les membres de la Commission Gestion-Finances et des commissions ad hoc pour la qualité du travail accompli. Il estime que la qualité des rapports fournis ne génère que peu de questions lors des assemblées, non pas par désintérêt mais bien parce que les sujets ont été bien étudiés en amont.

Plus personne ne demandant la parole, M. TAVERNIER lève la séance à 21h15 en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée.

suiter@gerteis

Le Président

G. Tavernier



La Secrétaire

F. Palpacuer